

AFNOR-CERTIFICATION

Association Française de Certification  
des Armatures du Béton



Organisme certificateur  
11, avenue Francis de Pressensé  
93571 SAINT DENIS LA PLAINE CEDEX  
Gestion sectorielle  
assurée par l'AFCAB

Organisme mandaté par l'AFNOR  
28, rue de Liège  
75008 PARIS  
Tél 01 44 90 88 80  
Fax 01 44 90 00 57

**CERTIFICAT NF AFCAB**  
**« Armatures pour béton armé »**

**n° B 03/173 Rév. 1**

**relatif au Treillis Soudé à Haute Adhérence dénommé TS HA HORI**

**selon NF A 35-016 selon fiche jointe**

Le présent certificat atteste que la SOCIETE DRAHTWERK HORATH sur son site de production de HORATH (Allemagne) est apte à fabriquer et à livrer les produits mentionnés ci-dessus conformément aux spécifications de produit et d'assurance qualité du Règlement d'application de la marque NF gérée par l'AFCAB : Armatures pour béton armé.

L'entreprise est autorisée à apposer sur ces produits, la marque NF "Armatures pour béton armé" gérée par l'AFCAB, en application des Règles générales de la marque NF, et du Règlement d'application de la marque NF "Armatures pour béton armé".

Cette décision annule et remplace toute décision antérieure. Elle est valide jusqu'au 30/09/2006, sous réserve de la surveillance périodique effectuée par l'AFCAB, qui peut prendre toute sanction prévue dans les Règles générales de la marque NF, et dans le Règlement d'application de la marque NF "Armatures pour béton armé".

Ce certificat est constitué de 2 pages.

Date de décision  
26 juin 2003

Par mandatement d'AFNOR-CERTIFICATION,  
pour l'AFCAB

Ph. JACQUES  
Président de l'AFCAB

**Aucune mention ne peut être ajoutée ou retirée de ce certificat. Tout contrevenant s'expose à des poursuites pour usage abusif de la marque.**



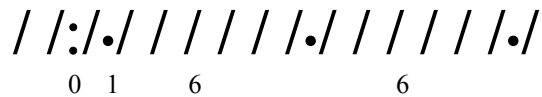
## CERTIFICAT NF-AFCAB n° B 03/173 Rév. 1

### FICHE DESCRIPTIVE DU PRODUIT CERTIFIE

Siège social et site de production DRAHTWERK HORATH  
Rass Strasse  
D 5552 HORATH

Constituants Les treillis soudés à haute adhérence sont constitués de fil HORI RK bénéficiant du certificat B 03/171.

Marquage Le marquage du fil HORI RK est le suivant :



Couples : Le droit d'usage de la marque concerne les treillis soudés constitués des couples de fils de diamètres 5 à 12 mm autorisés par la norme NF A 35-016.

**Aucune mention ne peut être ajoutée ou retirée de ce certificat. Tout contrevenant s'expose à des poursuites pour usage abusif de la marque.**